

Mémoire déposé à l'Office de consultation publique de Montréal

Dans le cadre des consultations publiques sur des projets de règlements autorisant la construction et l'occupation de quatre centres de traitement de matières organiques (deux centres de compostage dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et dans la ville liée de Dorval) et deux centres de biométhanisation (dans l'arrondissement de LaSalle ainsi que dans la ville liée de Montréal-Est) et d'un centre de prétraitement des ordures ménagères (dans la ville de Montréal-Est).

1. Action RE-buts	3
1.1. Présentation	
1.2. Action RE-buts et le compostage	
2. Commentaires généraux sur le projet	3
2.1. Appréciation générale	
2.2. Appréciation des technologies choisies	
3. Encourager et développer le compostage domestique	4
3.1. Diminuer les transports	
3.2. Diminuer les coûts d'infrastructure	
3.3. Diminuer les désagréments	
3.4. Diminuer le risque de contaminants et augmenter la qualité du compost	
3.5. Démocratiser et responsabiliser : la base de la réduction à la source	
3.6. Développer les liens entre citoyens et agriculteurs	5
3.7. Optimiser les CTMO par compostage	
3.8. Retarder l'ouverture des CTMO par biométhanisation	
3.9. Augmenter l'acceptabilité sociale du projet	
4. Recommandations pour les CTMO	6
4.1. Qualité des intrants	
4.2. Collecte des matières	
4.3. Approche inclusive : les 9 logements et plus plutôt que les ICI	
4.4. Responsabilisation de l'ensemble des acteurs	
4.5. Qualité du compost	
4.6. Utilisation du compost produit	7
4.7. Création d'un fonds d'action communautaire environnemental	
4.8. Impact sur les taxes	
4.9. Aménagement paysager	
5. Limites de la biométhanisation	7
5.1. À l'encontre de la réduction à la source ?	
5.2. Choix de la technologie et utilisation du méthane produit	8
6. Centre pilote de prétraitement des ordures ménagères à Montréal-Est	8
6.1. Recommandations générales	
6.2. Sensibiliser mieux au tri des matières à la source	
7. Recommandations pour les programmes d'ISÉ (information, sensibilisation, éducation)	8
7.1. Sensibiliser et développer conjointement toutes les formes de compostage	
7.2. Fini le gaspillage !	
7.3. Financer adéquatement les programmes d'ISÉ	
7.4. Créer un fonds d'action communautaire environnemental (cf. 4.7.)	9
7.5. Choisir les acteurs les plus appropriés	
7.6. Choisir les outils de sensibilisation les plus écologiques possibles	
7.7. Sensibiliser l'ensemble de la population	
7.8. Encourager le compostage domestique	
7.9. Promouvoir autant le compostage industriel que domestique et développer conjointement les activités de compostage et les biodigesteurs domestiques	
8. Développer l'exemplarité	10
8.1. La réduction à la source comme premier outil d'ISÉ	
Conclusion	10

1. Action RE-buts

1.1. Présentation

Action RE-buts est une coalition montréalaise créée en 1991. Depuis 20 ans, sa mission est d'encourager et de promouvoir une gestion écologique, économique et démocratique des déchets selon l'approche 3R en portant une attention particulière à la promotion de la réduction, du réemploi et du compostage. Action RE-buts participe aux audiences publiques et aux tables de concertation et met en œuvre des projets de sensibilisation, d'éducation et d'information ainsi que des projets d'action communautaire. Dans cette perspective, la coalition travaille à responsabiliser l'ensemble des acteurs générateurs de déchets tout en faisant prévaloir le principe de réduction à la source.

1.2. Action RE-buts et le compostage

Action RE-buts a été pionnière dans la promotion et la mise en œuvre du compostage à Montréal, notamment le compostage des résidus de table, comme solution novatrice aux problèmes posés par les déchets. Elle aménage les premiers sites de compostage collectif et communautaire en milieu urbain au Québec en 1995 : plus de trois tonnes de matières organiques deviennent un compost de qualité. La coalition continue à promouvoir le compostage comme meilleure pratique écologique et économique de traitement de la matière organique. Elle met en place, en collaboration avec l'écoquartier Maisonneuve-Longue-Pointe et en partenariat avec Écostage Katimavik, deux nouveaux sites de compostage communautaire en 2010. Action RE-buts a créé le premier répertoire en ligne des sites de compostage communautaire à Montréal et le met à jour régulièrement.

2. Commentaires généraux sur le projet

2.1. Appréciation générale

L'implantation des centres de traitement des matières organiques (CTMO) sur l'île de Montréal s'inscrit dans le cadre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal et a pour but d'atteindre l'objectif de 60% de valorisation des matières organiques putrescibles d'ici 2015 par les MRC et les communautés métropolitaines du Québec et l'objectif de bannissement de l'élimination de ces mêmes matières à partir de 2020, tels que prévus par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action associé 2011-2015. À ce titre, Action RE-buts salue l'initiative de la Ville de Montréal mais d'autres scénarios de traitement et de valorisation des matières résiduelles organiques et certaines préconisations nous semblent importantes à prendre en compte.

2.2. Appréciation des technologies choisies

Les technologies de traitement des matières organiques résiduelles choisies par Montréal sont le compostage industriel et la biométhanisation. Selon la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles (juin 2011), le compostage et la biométhanisation sont toutes deux considérées comme des activités de recyclage par traitement biologique. Cependant, les coûts financiers et environnementaux ne sont pas les mêmes pour chacune des technologies, encore moins en comparaison avec les composteurs et les biodigesteurs domestiques. De plus, la construction de ces quatre CTMO a des impacts sur les déplacements (même s'ils sont moindres que d'exporter les matières résiduelles hors de l'île), sur le sol et comporte des risques sonores. Le compostage domestique ne comporte pas ces risques et présente plusieurs autres avantages notamment une technologie beaucoup moins coûteuse, la production d'un compost de qualité, une démocratisation et une responsabilisation citoyenne de la gestion des déchets et une éducation à cette responsabilisation beaucoup plus efficace (en plus de permettre de sensibiliser simultanément à d'autres thématiques environnementales). La valorisation des déchets organiques par

biométhanisation nécessite un apport constant de matières (et peut donc aller à l'encontre du principe de réduction à la source), ne réintègre pas à 100% les matières dans un cycle de vie continu car elle produit d'un côté du méthane et de l'autre un digestat qui nécessite de plus d'être réintroduit dans le système de compostage industriel ajoutant des coûts supplémentaires (ex : liés aux déplacements). Par ailleurs, la consommation d'énergie pour un CTMO par compostage est minime comparé à un centre de biométhanisation.

Conclusion : Pour atteindre les objectifs généraux de la Politique québécoise, il convient que la Ville de Montréal se dote des meilleurs outils pratiques mais aussi écologiques et économiques. Action RE-buts soutient en priorité le compostage individuel, collectif et communautaire avant le compostage industriel. Dans le cas où les technologies de compostage industriel et de biométhanisation sont choisies, Action RE-buts émet les recommandations ci-dessous.

3. Encourager et développer le compostage domestique

Encourager et développer le compostage domestique conjointement au projet de la Ville de Montréal permet de :

3.1. Diminuer les transports

Le compostage domestique donne la possibilité de transformer les matières organiques directement sur le lieu de production des déchets (« au plus près de la production des déchets » est une préoccupation de la Ville de Montréal). Le problème du transport des déchets en dehors de l'île a été mis en avant. Les projets de CTMO permettent certes de réduire la quantité de camions sur les routes mais le compostage domestique réduit au minimum les coûts environnementaux liés au transport des matières, participant de manière optimale à la lutte contre les changements climatiques (émission de GES et impact sur les déplacements).

3.2. Diminuer les coûts d'infrastructure

Les technologies de CTMO coûtent indéniablement plus chers que d'implanter des sites de compostage domestique individuel, collectif ou communautaire et des biodigesteurs, incluant les programmes de sensibilisation associés (ex : un traitement d'eau des résidus de table très humides sur les sites des usines de biométhanisation est nécessaire. Le balancement azote/carbone sur les sites de compostage domestique se fait sans traitement énergétique, chimique ou nocif pour l'environnement).

3.3. Diminuer les désagréments

Le compostage domestique diminue les désagréments de propreté. Le lixiviat présent dans les bacs bruns qui peut couler des camions nécessitera sans doute de nettoyer la route, les trottoirs et les camions, et aussi les poubelles des habitants (odeurs) engendrant des coûts supplémentaires.

3.4. Diminuer le risque de contaminants et augmenter la qualité du compost

Les citoyens qui sont encouragés à poursuivre leurs activités de compostage domestique effectueront une meilleure préparation des matières organiques restantes envoyées dans les différents CTMO. La qualité du compost finale sera donc améliorée.

3.5. Démocratiser et responsabiliser : la base de la réduction à la source

Le compostage domestique s'effectue par les citoyens (démocratisation). Il permet de gérer individuellement sa propre production de déchets (responsabilisation). Cet élément clé d'une gestion écologique, économique et démocratique des déchets a des répercussions positives au

niveau collectif. Surtout, il permet au citoyen de porter un regard différent sur ses déchets, permet de se conscientiser quant à la quantité produite : c'est un outil essentiel d'éducation à la réduction à la source, le premier des 3R.

3.6. Développer les liens entre citoyens et agriculteurs

Des ponts peuvent être créés (certains le sont déjà). La sensibilisation des agriculteurs à recevoir les déchets organiques des citoyens et les citoyens à en donner permet de développer le compostage en milieu agricole (en demande). De plus, ces liens rapprochent les citoyens des producteurs et sensibilise donc en même temps au développement de production et de distribution en circuits courts (aux impacts positifs environnementaux qui ne sont plus à démontrer, y compris en matière de gestion des déchets. Exemple simple : le système des paniers fermiers permet de réduire la quantité d'emballages utilisés pour le transport, la livraison et la présentation des fruits et légumes).

3.7. Optimiser les CTMO par compostage

La Ville de Montréal a décidé de traiter ou composter les résidus verts à l'extérieur de l'île parce qu'il aurait fallu sinon bâtir des installations de plus grande capacité de traitement mais seulement sur une courte période de l'année (à l'automne). On parle de débordement et d'exportation. Si le compostage domestique est développé, cela laisse plus de capacité disponible dans les CTMO pour traiter ces résidus verts sur l'île et donc entraîne une diminution des coûts écologiques (transport notamment) et économiques (stockage, transport, sous-traitance, ...).

3.8. Retarder l'ouverture des CTMO par biométhanisation

Selon les estimations de la Ville, le deuxième centre de biométhanisation à Lasalle commencerait à fonctionner à peu près cinq ans après celui de Montréal-Est, dépendamment de la participation citoyenne. Scénario de la Ville : plus les citoyens participent, plus le site ouvrira vite. Scénario d'Action RE-buts : plus les citoyens (et associations communautaires, OBNL, ...) poursuivent et développent le compostage domestique, plus on retarde l'ouverture. N'est-ce pas dans l'intérêt de tous (économique et écologique) ? L'expérience d'Action RE-buts avec le projet *Rue écologique* dans l'Est de Montréal a démontré qu'une sensibilisation appropriée en vue de conscientiser, éduquer les citoyens et les responsabiliser (ici au compostage domestique) permet de mieux assumer la gestion des déchets au niveau individuel et aussi collectif.

3.9. Augmenter l'acceptabilité sociale du projet

Les CTMO sont une reproduction à grande échelle des activités de compostage que le citoyen peut effectuer chez lui (compostage de jardin, lombricompostage, utilisation de biodigesteurs). Si les citoyens sont encouragés à composter chez eux, les craintes liées aux désagréments (ex : odeurs), à l'agrandissement des CTMO ou à l'implantation de nouveaux centres dans le futur diminueront. Par exemple, un citoyen qui composte chez lui se rend compte qu'un compost bien effectué est sain pour son environnement et ne comporte pas de désagréments parce qu'il est impliqué dans chaque phase de traitement de la matière (préparation, brassage, balancement azote/carbone, tamisage, récolte, ...).

Conclusion : Action RE-buts salue le présent projet de la Ville de Montréal en ce sens qu'elle prend ses responsabilités à traiter ses déchets sur l'île et non à l'extérieur. Cependant, les citoyens peuvent avoir le contrôle de la gestion de leurs matières organiques résiduelles. La priorité nous semble de poursuivre et d'encourager conjointement le compostage individuel, collectif et communautaire dans un souci de démocratisation mais aussi d'efficacité écologique, économique et éducatif (composter au plus près de la production de déchets toujours dans l'objectif de réduction à la source).

4. Recommandations pour les CTMO

4.1. Qualité des intrants

Le compost comme amendement organique et naturel dépend de la qualité de la matière organique traitée. Le centre pilote de prétraitement à Montréal-Est n'est pas prévu pour trier la matière organique collectée. La Ville de Montréal souhaite atteindre une très bonne qualité de compost (normes BNQ). La qualité du compost dépendra pour beaucoup de la sensibilisation effectuée en amont auprès du citoyen pour un tri assidu des matières organiques (ex : enlever les étiquettes sur les résidus d'agrumes, pas de résidus plastiques, ...). De plus, cette sensibilisation en amont diminuera les coûts supplémentaires de traitement dans les centres (financiers et écologiques) qui pourraient être malheureusement nécessaires pour remédier aux « erreurs » de préparation de la matière par le citoyen afin de répondre aux exigences des normes BNQ.

4.2. Collecte des matières

Le dépôt des matières se ferait dans un « bac brun » : directement ou via un sac ? Si la Ville de Montréal envisage d'utiliser un sac, elle devra veiller à ses qualités environnementales (ex : biodégradable) et ses impacts sur les déchets (ex : ne pas utiliser des sacs qui devraient, eux, prendre le chemin de l'enfouissement). Dans tous les cas, le stockage des matières avant collecte devra se faire en limitant l'usage de contenants temporaires (sources de déchets supplémentaires). Par ailleurs, Action RE-buts propose à la Ville de Montréal de veiller à remédier aux désagréments de collecte, préoccupations citoyennes énoncées lors des audiences publiques (ex : risques d'odeurs, surtout l'été, et d'insalubrité causés par les rongeurs, dûs au stockage dans les « bacs bruns » pendant une semaine entière et sans cadenas).

4.3. Approche inclusive : les 9 logements et plus plutôt que les ICI

D'un côté, la Ville de Montréal précise que les infrastructures des CTMO ont la capacité d'accueillir les déchets des 9 logements et plus ; de l'autre côté, qu'un service payant de traitement des déchets organiques (non de collecte à la charge des ICI) sera offert aux ICI pour assurer une stabilité dans l'apport de matières aux CTMO. Action RE-buts préconise d'offrir ce service aux résidents des 9 logements et plus, c'est-à-dire prioritairement aux citoyens plutôt qu'aux ICI tout en développant le compostage domestique.

4.4. Responsabilisation de l'ensemble des acteurs

L'agglomération prévoit 45 000T dédiées aux matières en provenance des citoyens et 15 000T en provenance des ICI (sur l'ensemble des 60 000T de déchets traités par les CTMO). Le service aux ICI permettrait d'assurer une stabilité des opérations au départ qui semble répondre surtout à une logique de rentabilité économique. De plus, c'est ôter la possibilité de mettre en œuvre des activités à la fois pratiques, économiques, écologiques et pédagogiques au sein d'institutions comme les établissements scolaires.

4.5. Qualité du compost

Les deux CTMO par compostage prévoient traiter des déchets de table seuls ou avec des résidus verts puis le digestat provenant des usines de biométhanisation. En insérant le digestat provenant des sites de biométhanisation, ne risque-t-on pas d'appauvrir la qualité du compost produit ? La qualité physico-chimique du digestat dépend étroitement de la qualité des déchets et des effluents entrants dans les unités de méthanisation, des procédés utilisés et d'un éventuel traitement complémentaire des digestats. Notre interrogation sur les qualités agronomiques des digestats s'inscrit dans une réflexion plus globale de retour au sol des matières organiques (idéalement, devant répondre aux normes de salubrité alimentaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour l'utilisation proposée au point 4.6.).

4.6. Utilisation du compost produit

Une étude sur le marché du compost est actuellement en cours par la Ville de Montréal. Action RE-buts préconise que le compost provenant des CTMO soit utilisé gracieusement par ordre de priorité pour : les citoyens, les projets communautaires d'agriculture urbaine et complémentaires (ex : ruelles vertes), les projets agricoles ou sylvicoles, les travaux horticoles de la Ville, les autres travaux municipaux (de remblai, des abords routiers). L'utilisation qui sera faite de la matière organique suite à son traitement sera déterminante pour savoir si elle est réellement mise en valeur.

4.7. Création d'un fonds d'action communautaire environnemental

S'il y a commercialisation du compost, Action RE-buts propose que les gains de ces ventes alimentent un fonds d'action pour soutenir des projets environnementaux communautaires notamment liés aux 3R (en plus du fonds destiné au programme en ISÉ cf 7.). Dans tous les cas de figure, les premiers bénéficiaires des projets de CTMO doivent être les citoyens (compost ou fonds). À noter qu'il est beaucoup plus difficile de sensibiliser les gens sur la préparation de leurs déchets pour un compost de qualité dont il n'ont pas l'usufruit (ni pratique, ni financier).

4.8. Impact sur les taxes

La Ville de Montréal devra porter une attention particulière aux inquiétudes des citoyens sur l'impact des frais de construction et de fonctionnement des quatre CTMO, d'autant plus pour des citoyens qui compostent chez eux et qui ne sentiraient pas concernés par ce projet.

4.9. Aménagement paysager

La Ville de Montréal souhaite faire de ce projet une vitrine technologique et écologique (on parle de construction avec certification LEED, d'aménagement paysager, d'éléments de développement des énergies renouvelables, de toits verts, ...). Action RE-buts recommande que l'aménagement des terrains des CTMO serve à des fins d'agriculture urbaine et de réduction à la source à vocation pédagogique, pour les employés et de futurs visiteurs (ex : production de fruits et légumes saisonniers, locaux, ... avec utilisation direct du compost, etc.).

Conclusion : L'usufruit de tout produit résultant de la transformation des matières organiques résiduelles (compost, gain financier, méthane, ...) dans les CTMO doit revenir en priorité aux citoyens et à la communauté. Cela favorise l'acceptation du projet à grande échelle et surtout permet, point important, de reproduire la notion de cycle (provient des citoyens, revient aux citoyens) qui prévaut dans une gestion optimum des déchets où un résidu devient une ressource réintroduite dans un cycle de production continu.

5. Limites de la biométhanisation

Le traitement des matières organiques résiduelles par biométhanisation a des avantages comme des inconvénients. Nous présenterons ici certaines limites et préconisations que nous voyons au projet, notamment dans un souci de gestion optimum des déchets par la réduction à la source.

5.1. À l'encontre de la réduction à la source ?

Les projets par valorisation énergétique nécessite un approvisionnement constant en matières résiduelles de qualité, préalablement triées. Cet inconvénient oblige d'ailleurs la Ville à collecter à part, sur une partie de l'île, les résidus verts et les résidus alimentaires. Oui il y aura toujours production de déchets mais le principe de cette technologie nous semble aller à

l'encontre du principe de réduction (*l'apport constant de nouvelles matières*) (cf. 3.5.). Cela peut aussi aller à l'encontre de la promotion du compostage domestique. Si, du jour au lendemain, tous les citoyens compostent chez eux, l'usine ne fonctionnera plus. Il faudra veiller à ce que les campagnes de promotion pour les compostages industriel et domestique soient complémentaires et menées conjointement (cf. 7.1.).

5.2. Choix de la technologie et utilisation du méthane produit

Les technologies de biométhanisation sont nombreuses. Leur choix devra se faire aussi au regard des groupes environnementaux. Par ailleurs, la valorisation énergétique est une façon d'utiliser un carburant de substitution mais on sait qu'il est difficile de stocker cette énergie. L'efficacité optimum est l'utilisation sur site (exemple : chauffage direct des locaux, carburant pour les camions). Dans cette logique, la Ville pourrait penser à développer des centres de biométhanisation directement sur les lieux d'habitation et de travail (institutions).

6. Centre pilote de prétraitement des ordures ménagères à Montréal-Est

6.1. Recommandations générales

Ce centre prévoit le tri des matières pouvant être compostées, celles pouvant produire de l'énergie et celles pouvant être recyclées. L'installation d'une usine-pilote de prétraitement ne coûtera-t-elle pas plus cher que le financement de programmes de sensibilisation adéquats pour un meilleur tri des déchets ? Sans programme de sensibilisation, le résultat de ce projet sera sans doute positif et ouvrira la porte à la construction d'une usine avec traitement en tonnage beaucoup plus important (sur le même ou un autre site), ce qui n'est peut-être pas la solution la plus économique ni écologique et sociale.

6.2. Sensibiliser mieux au tri des matières à la source

La finalité idéale du centre pilote de prétraitement est en fait... qu'il n'existe plus parce que l'ensemble des citoyens triera correctement ses matières à la source. Un renforcement de la sensibilisation au tri couplée à la réduction à la source (grâce à des outils appropriés) nous semble donc nécessaire au fonctionnement judicieux de ce centre pilote.

7. Recommandations pour les programmes d'ISÉ (information, sensibilisation, éducation)

7.1. Sensibiliser et développer conjointement toutes les formes de compostage

La Ville de Montréal a précisé lors des audiences publiques qu'un gros effort devra être fait auprès des citoyens. La volonté d'informer est donc présente. Pour une coopération optimum des citoyens, l'information communiquée doit toucher l'ensemble des processus de compostage (et si besoin de biométhanisation) : pourquoi composte-t-on, à quoi cela sert et également les différentes techniques de compostage dont le compostage domestique. Il nous semble important qu'un montant au moins (!) équivalent soit alloué pour développer des outils de sensibilisation au compostage domestique que celui alloué à la préparation des matières pour les CTMO.

7.2. Fini le gaspillage !

La participation citoyenne et l'adhésion à ce type de projet nécessitent de l'inclure à toutes les phases (ex : en récupérant le compost mûr, le citoyen se rend compte que les matières organiques résiduelles qu'il prépare dans sa cuisine ne sont pas des déchets mais des ressources). Le seul geste de préparation des matières organiques (dans un sachet ou bac brun) ne nous permet pas de croire à une responsabilisation répondant à une volonté de réduction et de société sans gaspillage.

7.3. Financer adéquatement les programmes d'ISÉ

Le coût global des 5 infrastructures est de 215 M\$ et 13M\$ (sur cinq ans) seront alloués pour

la sensibilisation aux 3R de manière générale (environ 5% du budget total). Action RE-buts souhaite que ce montant ne finance pas les coûts associés à : la communication des projets d'implantation des CTMO, la création de comités de suivi citoyens (dès 2012) et l'établissement de cadres réglementaires (ex : outils de sensibilisation pour encadrer la préparation des déchets organiques auprès du citoyen).

7.4. Créer un fonds d'action communautaire environnemental (cf. 4.7.)

7.5. Choisir les acteurs les plus appropriés

De nombreux groupes communautaires développent des projets de compostage *in situ* avec des visées plus larges qu'une saine gestion des déchets : objectifs pédagogiques, renforcement des liens de voisinage, augmentation de la prise en charge du milieu de vie, responsabilisation citoyenne, développement local, ... Action RE-buts recommande de les nommer comme acteurs de premier plan pour la mise en œuvre de programmes d'ISÉ.

7.6. Choisir les outils de sensibilisation les plus écologiques possibles

La sensibilisation au compostage entre dans celle de la sensibilisation à une gestion plus écologique des déchets dont le premier garant de réussite est la réduction. Le choix des outils devra être pertinent en termes d'impacts communicationnels mais aussi écologiques (ex : s'inspirer d'autres exemples d'ISÉ propres au profil d'insularité de la Ville).

7.7. Sensibiliser l'ensemble de la population

La collecte des résidus de table concernera dans un premier temps les 8 logements et moins (même si les CTMO ont la capacité d'accueillir les matières des 9 logements et plus). Les citoyens déménagent, les enfants des 8 et - ou 9 et + partagent la même école, ... Autant de raisons de sensibiliser l'ensemble de la population pour une homogénéisation de la pratique du compostage par tous les citoyens. Là aussi, développer conjointement la collecte des matières organiques (pour compostage industriel) et le compostage domestique nous semble être la solution la plus efficace d'appropriation de ces pratiques (un citoyen concerné par la collecte qui déménage dans un logement qui n'est plus desservi sera beaucoup plus enclin à poursuivre ces habitudes de préparation des matières et à démarrer un composteur et/ou biodigester domestiques). Dans un même objectif, la sensibilisation au développement de liens entre milieu urbain et agricole (citoyens et agriculteurs) serait à étudier (cf. 3.6.).

7.8. Encourager le compostage domestique

À l'Ouest, une collecte combinée déchets verts/de table, à l'Est une collecte séparée. Le secteur Ouest produit 40% de déchets de table et 60% de déchets verts dû à la présence sur le territoire de nombreux espaces verts. Ces espaces verts et le type d'habitats (ex : maisons unifamiliales. 95%) sont une opportunité de développer le compostage domestique (individuel et communautaire) pour les raisons évoquées aux points ci-dessus. Dans le secteur Est, le compostage domestique est une activité très fréquente. Les sites de compostage communautaire ne répondent d'ailleurs pas tous à la demande des citoyens. Le secteur Est produit 60% de déchets de table et 40% de déchets verts. La quantité de déchets de table produite et l'action de compostage déjà amorcée sont deux incitations à poursuivre la sensibilisation des citoyens pour qu'ils compostent au plus près de chez eux.

7.9. Promouvoir autant le compostage industriel que domestique et développer conjointement les activités de compostage et les biodigesteurs domestiques

Les CTMO permettent de composter également les résidus verts et les déchets organiques tels que viande, poisson, lait, graisse, etc. Il existe des biodigesteurs domestiques qui acceptent

ces matières supplantant ou complétant ainsi les activités de compostage « classiques » et plusieurs citoyens de la Ville de Montréal en possèdent déjà (tendance qui tend à se développer notamment par la mise disposition à moindre coût de biodigesteurs par des organismes communautaires).

8. Développer l'exemplarité

Une attention toute particulière devra être portée à la gestion des matières résiduelles sur les sites mêmes de CTMO (politique interne, guides d'achats responsables, ...) et à l'éducation aux 3R (principes et gestes associés) des employés. Ces pratiques sur site pourraient servir de vitrines en matière de réduction des déchets en entreprise (ICI). Cependant les fonds visés au point 7. Ne pourront pas financer les activités d'ISÉ présentées ci-dessus.

8.1. La réduction à la source comme premier outil d'ISÉ

Les programmes d'ISÉ mis en place devront mentionner la réduction à la source comme premier outil de gestion écologique et économique des déchets (en l'occurrence organiques). Cela inclut la sensibilisation au gaspillage (des épiceries, des restaurants, etc. comme des ménages), à la production locale et saisonnière d'aliments, à la souveraineté alimentaire, ...

Conclusion : Action RE-buts salue la volonté de la Ville de Montréal d'intégrer les citoyens dans la mise en œuvre de ce projet. Il sera bénéfique d'associer également des groupes environnementaux à la création des comités de suivi dès 2012, notamment ceux oeuvrant à la promotion du compostage domestique à des visées écologiques mais aussi transversales (sociales, pédagogiques, ...). Ils pourront être mandatés pour mettre en œuvre les projets d'ISÉ auprès de la population. Leur expérience de terrain leur permet de comprendre les implications d'un projet de compostage industriel (et de biométhanisation) en complément de projets de compostage domestique. Par ailleurs, le financement de projets (création, maintien et développement) en compostage domestique garantit la réussite du projet de la Ville de Montréal pour une gestion écologique, économique et démocratique optimisée.

Conclusion

Action RE-buts a toujours promu une gestion des matières résiduelles plus écologique, plus économique, plus locale et plus démocratique. Action RE-buts salue le projet de la Ville en ce sens que Montréal prend ses responsabilités à traiter ses déchets sur l'île et non à l'extérieur de l'île. Cependant, les citoyens peuvent avoir le contrôle de la gestion de leurs matières organiques résiduelles à domicile. Nous savons tous qu'une responsabilisation individuelle (des citoyens chez eux, au travail et des ICI) est un élément clé d'une gestion écologique et économique des déchets (répercussions positives au niveau collectif). Surtout, gérer ses matières résiduelles permet de porter un regard différent sur ses déchets et permet de se conscientiser quant à la quantité produite. La prise en charge de la gestion des déchets organiques par le citoyen est donc un outil indéniable d'éducation pour une réduction à la source, ce qui permet d'appliquer la hiérarchie des 3R. Certes, dans un monde idéal, tous les citoyens composteraient et auraient un biodigesteur. Nous avons conscience que tous ne le feront pas et c'est pour cela que le projet de la Ville de Montréal semble intéressant. Mais ce serait une erreur non profitable de ne pas continuer à soutenir et surtout à encourager (financièrement et logistiquement) toutes les initiatives de compostage individuel, collectif et communautaire pour les raisons énoncées dans le présent mémoire.